



Procès-verbal de la séance du 20 juin 2022

Président du Conseil : Manuel Stern **Début de la séance :** 18h30

Ordre du jour

1. Appel
2. Approbation de l'ordre du jour
3. Assermentations
4. Approbation du procès-verbal de la séance du 28 février 2022
5. Communications du Bureau du Conseil
6. Communications de la Municipalité
7. Election du Président du Conseil pour l'année 2022/2023
8. Election du 1^{er} Vice-Président pour l'année 2022/2023
9. Election du 2^{ème} Vice-Président pour l'année 2022/2023
10. Election de deux scrutateurs
11. Election de quatre scrutateurs suppléants
12. Préavis N° 011/2021-2026 - Demande de crédit complémentaire d'un montant de CHF 27'000.00 TTC en vue de financer l'étude de faisabilité pour la renaturation des chenaux de Bossey dans le cadre du Plan partiel d'affectation au lieu-dit « La Marjolaine »
13. Préavis N° 012/2021-2026 - Demande de crédit de CHF 86'900.00 TTC concernant la création d'une rampe d'accès PMR pour l'entrée de l'Épicerie
14. Préavis N° 013/2021-2026 - Demande de crédit d'étude de CHF 42'000.00 concernant la rénovation des toitures de la salle de spectacles et du bâtiment des Chapelles 6
15. Préavis N° 014/2021-2026 - Rapport de gestion et comptes 2021
16. Préavis N° 015/2021-2026 - Demande de crédit de CHF 31'000.00 pour financer le remplacement du système Vacuflow au niveau du DP 1021.
17. Rapports des membres et délégué·e·s aux Commissions et organismes intercommunaux (SITSE, APEJ, SIED, ORPC et RdN)
18. Propositions individuelles et divers

M. le Président ouvre la séance en souhaitant la bienvenue aux élu·e·s ainsi qu'aux membres de la Municipalité et aux chefs de service.

1. Appel

Présent·e·s : 44 Excusé·e·s : 6 Absent·e·s : 0 Majorité : 23

M. Georges Allenbach est arrivé un peu plus tard, ayant malheureusement été bloqué à l'extérieur, les portes de la salle de spectacles étaient malencontreusement fermées.

2. Approbation de l'ordre du jour

M. le Président indique que, sur demande de la Municipalité, le point 16 de l'ordre du jour a été retiré, soit le préavis municipal N° 015/2021-2026 relatif à une demande de crédit de CHF 31'000.00 pour financer le remplacement du système Vacuflow au niveau du DP 1021.

Mme Ch. von Wattenwyl, Municipale, indique que finalement un accord a pu être trouvé avec le propriétaire de la pêcherie sise sur le DP communal 1021 et que celui-ci prendra à sa charge l'entier des frais relatifs au raccordement de sa propriété. Un accord dans ce sens a été dûment signé.

L'ordre du jour ainsi modifié est approuvé.

3. Assermentations

Néant.

4. Approbation du procès-verbal de la séance du 28 février 2022

Mme F. Wagnier constate que sa remarque concernant le fait que les Sociétés locales n'étaient pas mentionnées dans la vidéo de présentation de la Commune n'apparaît pas dans le procès-verbal du 28.02.2022. Elle demande que sa remarque soit intégrée dans celui-ci.

M. W. Wagnier demande la suppression de la phrase qui figure au paragraphe 6 de la page 6 du procès-verbal précité.

Sous réserve des modifications précitées, le procès-verbal est approuvé à la majorité avec 1 abstention.

5. Communications du Bureau du Conseil

Le bureau du Conseil n'a pas de communications à donner. M. Stern rappelle toutefois que la séance sera suivie du traditionnel repas de fin d'année qui se déroulera sur la terrasse de l'auberge communale.

6. Communications de la Municipalité

Mme L. Kunz-Harris, Syndic

Mme le Syndic remercie les Conseillers communaux pour leur présence ce soir, malgré cette période de canicule.

Engagement de la nouvelle secrétaire municipale

Suite à la campagne de recrutement, Mme Sylvie Decré, habitante de Commugny et ancienne Municipale auprès de la Commune de Coppet, a été engagée. Elle travaille depuis plusieurs années à la Ville de Nyon, au sein du service juridique, en tant qu'assistante du Syndic. Le contrat a été signé et elle débutera son activité le 2 août prochain.

Elaboration du Plan d'affectation communale

Le dossier est maintenant à bout touchant. La Municipalité s'est rendue à deux reprises à Lausanne afin de finaliser celui-ci. Elle a été reçue une première fois par Mme Christelle Luisier Brodard et la seconde par le Chef de service de la DGTL. Le PACom sera présenté à la Commission de l'urbanisme le 27 juin prochain et sera vraisemblablement soumis à l'enquête publique à la rentrée scolaire d'août prochain. Compte tenu de ce qui précède, la Municipalité a décidé de ne pas demander la prolongation de la zone réservée communale qui arrive à échéance à fin novembre 2022.

Boucllement du Préavis N° 42/2016-2021 - CHF 83'000.00 pour financer les études pour la modification du PGA - Port de Founex et Martin-Pêcheur

Toutes les opérations concernant le préavis précité ayant été réglées, celui-ci peut maintenant être bouclé. Les montants dépensés se sont élevés à CHF 58'643.55. Cette différence positive de CHF 24'356.45 s'explique par le fait que le montant de CHF 20'000.00 HT, prévu pour d'éventuels frais d'avocats, n'a pas été utilisé.

Préavis N° 70/2016-2021 - CHF 1'344'000.00 - acquisition de la parcelle N° 93 et d'une partie de la parcelle N° 68 - Ch. de la Poste

Le boucllement du préavis précité montre un montant total dépensé de CHF 1'287'561.35. Cette différence positive de CHF 56'438.65 s'explique par des frais de notaire nettement moins importants que prévus initialement.

Subvention partielle des abonnements au Journal « La Côte »

Lors de sa séance du 14 mars dernier, la Municipalité a décidé de poursuivre la subvention accordée aux membres du Conseil communal ainsi qu'au personnel communal, afin de vous encourager à vous abonner au Quotidien La Côte. Ainsi chaque abonnement conclu en 2022 sera soutenu à hauteur de CHF 100.00. Il suffira de vous présenter au bureau communal avec une quittance d'abonnement au La Côte afin de vous faire rembourser le montant précité.

Programme de législation

Le délai du 30 juin indiqué par la Municipalité pour la présentation du Programme de législation au Conseil communal n'a malheureusement pas pu être tenu. Cette dernière reviendra au plus vite avec cet objet.

M. L. Kilchherr, Municipal

Finances communales

L. Kilchherr présente l'état de la trésorerie communale au 31.05.2022. Le modèle de projection des liquidités est en cours d'amélioration. Cette projection laisse apparaître un état de trésorerie positif jusqu'en avril 2023.

Les partages d'expérience avec les responsables des finances des communes de Terre Sainte se poursuivent. Ces discussions concernent notamment les comptes 2021, la baisse de l'impôt cantonal et son impact pour nos communes. La 2ème séance se déroulera demain soir à Founex.

Sports

La station Box Up a été mise en service il y a une dizaine de jours. Le terrain « sportif » est également ouvert. Doivent encore arriver les buts de football, ainsi qu'un panier de basket. Une inauguration officielle sera organisée à la fin de l'été.

La Commune de Founex participera au challenge intercommunal « Suisse.bouge » en mai 2023. Diverses activités sportives seront organisées sur le territoire communal en collaboration avec les sociétés locales et la Commission intercommunale des sports, ceci sur une durée d'un mois.

La Commission intercommunale des sports de Terre Sainte planche également sur divers sujets relatifs aux installations sportives de Terre Sainte.

Informatique - CyberSafe

Un audit « CyberSafe » a été effectué au niveau des infrastructures informatiques (on-site & remote) ainsi qu'au niveau des collaborateurs communaux et des membres de la Municipalité (phishing, ransomware, etc). Les résultats de cet audit sont plutôt positifs. Une sensibilisation des employés et des municipaux sera mise sur pied lors d'une journée de formation, laquelle est en cours de planification.

Des réflexions interviendront naturellement en tout temps sur les prochaines étapes.

Mme E. Moser-Lehr, Municipale

Réfection de la Rte de Divonne

Le canton va prochainement faire procéder aux travaux de pose d'un revêtement phonoabsorbant à la Route de Divonne, sur le tronçon situé entre le Ch. des Arrenny et le giratoire de Balessert. La route sera fermée du vendredi 1er juillet à 21h00 jusqu'au lundi 04 juillet à 05h00. Un courrier d'information sera distribué aux riverains, ainsi que posté sur notre site Internet.

Couvercle de routes

A la suite à diverses plaintes de citoyens concernant les nuisances sonores occasionnées par les couvercles de route, Mme E. Moser-Lehr indique que dans la plupart des cas ces couvercles sont propriété soit de Swisscom, soit des SITSE, qui sont responsables de leur entretien. La Commune est en revanche propriétaire des grilles de route, qui font parfois également du bruit. Des réfections de ces grilles seront effectuées régulièrement, à raison d'une vingtaine par année. Un appel d'offres sera prochainement lancé à cet effet.

Jeunesse

Un sondage a été créé par les Communes de Coppet, Commugny et Founex, et adressé aux élèves de 11ème HARMOS. Pas mal de réponses ont été reçues. Le point sera fait très prochainement à ce sujet en collaboration avec le travailleur social, M. Siro Balestra. Mme Moser-Lehr invite les parents à encourager leurs enfants à répondre à ce sondage.

Local des jeunes

Le local des jeunes a été réhabilité au mois de mars. Un nouveau groupe a déjà pris possession des lieux. Un second groupe est également intéressé et une délégation de la Municipalité le recevra la semaine prochaine afin qu'il lui présente son projet.

M. H. Mange, Municipal

Clôture du préavis N° 58/2016-2021 voté le 18 février 2019

Ce préavis concerne une demande de crédit de CHF 2'250'000.00 TTC relatif aux travaux de rénovation et/ou mise à niveau des installations techniques de la salle de spectacles. La finalisation des travaux de rénovation de notre salle a été fortement perturbée par son inondation du 25 août 2020. Il a fallu attendre que les travaux liés à la remise en état de cette inondation soient finis pour reprendre les finitions de certains ouvrages prévus dans le préavis.

Les derniers travaux liés au préavis N° 58 ont été effectués en mai 2021, la finalisation de la remise en état liée à l'inondation due à une rupture de conduite des SITSE étant intervenue en octobre 2021. Ce préavis a été fermé en 2022 avec un bilan comptable de CHF 2'212'993.74 TTC, soit un résultat comptable positif de CHF 30'006.26 en dessous du budget octroyé par le Conseil Communal.

Le préavis prévoyait un scindement des amortissements, soit :

- 10 ans pour les installations mécaniques soit : CHF 247'837.00
- 30 ans pour les travaux lourds de rénovation soit : CHF 1'965'156.74

Le montant du dédommagement par l'assurance pour la remise en état nous a été communiqué en avril 2022 et le paiement a été fait le 18 mai dernier. Une franchise de CHF 1'000.00 par définition non couverte par l'assureur a été réclamée aux SITSE.

Clôture du préavis N° 48/2016-2021 voté le 10 décembre 2018

Ce préavis concerne une demande de crédit de construction de CHF 2'336'000.00 en vue de la réhabilitation du restaurant Le Martin-Pêcheur, dont CHF 33'353.20 ont été dépensés. Le préavis a été fermé avec un bilan comptable positif de CHF 2'302'646.80.

Ce projet a été abandonné en raison d'oppositions de voisins notamment.

Mme Ch. von Wattenwyl, Municipale

Préavis N° 98 pour le remplacement des lanternes et la mise en place d'une programmation différenciée au hameau de Châtaigneriaz

L'extinction et l'abaissement de l'éclairage sur le secteur choisi, à savoir la route des Arrenny, le chemin du Vieux-Pressoir et le haut de la route de Châtaigneriaz, fonctionne depuis le 10 mai dernier.

Entretien différencié

Dans le cadre d'une politique de développement durable, nous avons débuté un entretien différencié des espaces verts sur le territoire communal, ceci afin de favoriser la biodiversité. Un tableau de fonctionnement à l'échelle communale est en cours d'élaboration.

Nous avons commencé avec une première zone test au niveau de la place de pique-nique du Centre Sportif, située en-dessous du rond-point. L'entretien est toujours intensif entre le bord de la route et la table de pique-nique mais, pour ce qui est de la zone située côté lac de la table, nous appliquons un entretien extensif avec une fauche moins fréquente.

Cette mesure permettra le développement de la flore et de la faune. Une communication sera prochainement mise en place, notamment par le biais d'un panneau d'information.

Présentation sur l'autonomie énergétique et la visite guidée du cas pratique du centre communal de Founex

A l'occasion du OFF des Assises européennes de la transition énergétique, la Municipalité de Founex a organisé une manifestation autour de l'autonomie énergétique avec une présentation et une visite de nos installations, à laquelle vous étiez invités.

D'après les échos que nous avons reçus et aussi d'après notre ressenti, cette manifestation fut un grand succès. Environ 60 participants et participantes ont assisté à une présentation et visite fort intéressantes, apportant plein de nouvelles informations au plus grand nombre de personnes présentes.

Une nouvelle séance d'information et de visite des installations sera très certainement organisée pour les Conseillers et Conseillères n'ayant pas eu l'occasion de participer à cette manifestation, ceci avant la présentation d'un préavis concernant l'autonomie énergétique.

7. Election du Président du Conseil pour l'année 2022/2023

Seul candidat, M. Thomas Morisod est élu par acclamation.

8. Election du 1er Vice-Président pour l'année 2022/2023

Seul candidat, M. Manuel Stern est élu par acclamation.

9. Election du 2ème Vice-Président pour l'année 2022/2023

Seul candidat, M. Bernard Cintas est élu par acclamation.

10. Election de deux scrutateurs

- Caroline Muller - ADF - élue par acclamation.
- Sylvain Camilo - ECDF - élu par acclamation.

11. Election de quatre scrutateurs suppléants

Sont élu-e-s par acclamation :

- Letizia Farine
- Alexandre Favero
- Nadia Quiblier
- Alexandre Süess

12. Préavis N° 011/2021-2026 - Demande de crédit complémentaire d'un montant de CHF 27'000.00 TTC en vue de financer l'étude de faisabilité pour la renaturation des chenaux de Bossey dans le cadre du Plan partiel d'affectation au lieu-dit « La Marjolaine »

Mme le Syndic L. Kunz-Harris présente le préavis municipal précité et en lit les conclusions.

M. Christian Dutruy tient tout d'abord à s'excuser pour le retard apporté à rendre le rapport de la Commission de l'urbanisme.

M. Philippe Farine lit le rapport de la Commission des finances.

M. le Président M. Stern ouvre la discussion.

M. Ph. Schirato souhaite savoir pourquoi la commune de Céligny n'a pas été associée à cette étude, les chenaux en question étant à la frontière de nos deux communes. Mme L. Kunz-Harris répond que pour l'instant l'étude porte principalement sur la partie située le long du chemin de la Marjolaine, côté Founex. Il n'est toutefois pas du tout exclu que la Commune de Céligny, et/ou le Canton de Genève, soient approchés par la suite si l'étude devait s'étendre plus haut dans l'Avenue de Bossey.

Mme F. Wagnier émet une requête concernant les plans fournis qui lui semblent peu compréhensibles. Elle souhaiterait que dans le futur les plans soient plus « lisibles » afin de pouvoir mieux comprendre la situation et qu'ils comportent également des légendes claires. Concernant le caractère obligatoire de ces mesures de protection elle comprend bien que le Canton contraint les communes à faire ce genre d'étude. Elle souhaiterait néanmoins savoir si les mesures de protection devront être mises en œuvre par la suite. Elle souhaiterait également savoir si à l'avenir l'étude se poursuivra sur la partie amont du ruisseau. Mme L. Kunz-Harris lui répond que l'on doit aller de l'avant pour pouvoir réaliser cette zone artisanale, par ailleurs soutenue par la Région de Nyon. Il est certain que si le PA La Marjolaine n'est pas finalisé, alors l'on n'aura pas besoin de faire ces études complémentaires. Le problème vient de l'écoulement par-dessus la Route Suisse qui risque d'inonder les parcelles situées en-dessous, soit notre future zone artisanale. Elle souligne cependant qu'il sera intéressant de contrôler la possibilité de renaturer ces chenaux, travaux encouragés et soutenus tant par le Canton de Vaud que par le Canton de Genève, ceci en termes d'écologie.

M. B. Cintas constate que l'étude tient compte uniquement des parcelles communales et non de la parcelle agricole située au Nord-Est de la rivière. Est-ce à dire qu'elle n'est pas impactée par un éventuel débordement ? Mme L. Kunz-Harris indique que le terrain en question est modelé de telle manière que le risque est moindre.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président M. Stern passe alors au vote. Le préavis est accepté à la majorité avec 3 absentions et 0 avis contraire.

13. Préavis N° 012/2021-2026 - Demande de crédit de CHF 86'900.00 TTC concernant la création d'une rampe d'accès PMR pour l'entrée de l'Épicerie

M. le Municipal H. Mange présente le préavis et en lit les conclusions.

Il précise que la Commune est garante du coût total des travaux, et que charge est donnée à la Municipalité de se faire rembourser par les bailleurs de fonds qui ont avalisé une participation.

Mme Letizia Farine lit les conclusions du rapport de la Commission des constructions.

M. François Girardin lit les conclusions du rapport de la Commission des finances.

M. le Président M. Stern ouvre la discussion.

Mme S. Frei demande pourquoi la Poste ne participe qu'à hauteur de CHF 15'000.00 à ces travaux et souhaiterait savoir si des négociations sont intervenues dans ce cadre. Par ailleurs, elle trouve que les honoraires d'architecte, qui représentent 18 % du montant total des travaux, sont trop importants. Elle souhaiterait également des informations complémentaires quant à l'amortissement du solde.

M. H. Mange lui répond que la Municipalité n'est pas rentrée dans une négociation plus poussée avec la Poste, partant de l'idée qu'il s'agissait du montant que cette société prenait normalement en charge dans ce genre de projet. Quant aux honoraires d'architecte, ils sont tout à fait normaux pour la conduite et la surveillance des travaux prévus, quand bien même le coût des travaux n'est pas « énorme ». Enfin en ce qui concerne l'amortissement, celui-ci n'interviendra que sur le montant de CHF 41'900.00, réellement à charge de la Commune.

Mme F. Wagnier fait une remarque concernant l'accessibilité de l'intérieur du bâtiment. Elle indique que PRO INFIRMIS effectue des audits gratuits et qu'elle peut mettre la Municipalité en contact avec cette association.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président M. Stern passe alors au vote. Le préavis est accepté à la majorité avec 1 abstention et 0 avis contraire.

14. Préavis N° 013/2021-2026 - Demande de crédit d'étude de CHF 42'000.00 concernant la rénovation des toitures de la salle de spectacles et du bâtiment des Chapelles 6

M. le Municipal H. Mange présente le préavis et donne lecture de ses conclusions.

M. Thomas Morisod lit les conclusions du rapport de la Commission de l'énergie. Cette dernière émet deux recommandations, à savoir :

- Etudier l'option de végétaliser la partie du toit plat (améliorer le rendement des panneaux photovoltaïques, favoriser la biodiversité).
- Etudier des mesures visant à favoriser la faune locale (nids pour oiseaux par exemple).

M. Bernard Cintas lit les conclusions du rapport de la Commission des constructions.

M. Nicolas Debluë lit les conclusions du rapport de la Commission des finances.

M. le Président M. Stern ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président M. Stern passe alors au vote. Le préavis est accepté à l'unanimité.

15. Préavis N° 014/2021-2026 - Rapport de gestion et comptes 2021

M. le Municipal L. Kilchherr présente le préavis et donne lecture des conclusions. Le préavis porte outre sur l'approbation des comptes 2021 mais également sur deux dépassements de comptes, soit :

- CHF 20'038.55 pour le compte N° 190.3151.001 – Maintenance + supports informatiques
- CHF 27'328.45 pour le compte N° 350.3141.001 – Entretien bâtiment

Il donne également quelques informations complémentaires et présente quelques chiffres-clés.

Le résultat net au 31.12.2021 s'élève à un solde négatif de CHF 1'264'393.00. Le budget prévoyait quant à lui une perte de CHF 2'698'826.00.

COMPTES 2021					
CHIFFRES CLES					
	2021	2020	DELTA		BUDGET 2021
			CHF	%	
Revenus	31 906 980	34 570 078	-2 663 098	-8%	31 568 762
- Revenus impôts	23 494 233	23 449 200	45 033	0%	23 517 384
Charges	33 171 373	34 870 480	-1 699 107	-5%	34 267 588
- Factures cantonales	18 075 237	19 020 337	-945 100	-5%	17 510 691
- Charges communales	8 201 713	8 349 627	-147 914	-2%	10 267 927
Résultat net	-1 264 393	-300 402	-963 991	321%	-2 698 826
Marge d'autofinancement	1 144 771	-155 101	1 299 872	N/A	

M. L. Kilchherr souligne que la marge d'autofinancement est positive, ce qui n'était pas arrivé depuis 4 ans. Il rappelle que nous disposons d'un compte capital de plus de 9 millions de francs, lequel sert à éponger les pertes comptables.

Il souhaite revenir également sur quelques points du rapport de la Commission de gestion. Pour sa part il ne pense pas que le résultat soit médiocre. Il souligne que la baisse des revenus est due à des mouvements de réserves. La baisse des charges est principalement due à des charges cantonales plus basses.

Concernant la demande de la Commission de gestion de sortir les chiffres du Pot commun des comptes communaux, la question a été posée aux réviseurs, lesquels indiquent que cela n'est pas possible. Dans tous les cas, les chiffres en question n'impactent pas les comptes communaux car il ne reste que le montant dû par Founex.

Concernant la demande de la Commission de gestion d'approvisionner sans délai le compte N° 9282.006 relatif au fonds pour le départ des Municipaux, lequel est à CHF 0.00 au 31.12.2021, M. Laurent Kilchherr indique qu'il s'agit d'un montant de CHF 5'000.00 annuel et que ce sera fait en une seule écriture pour l'année 2026.

Il indique encore que le souhait de la Municipalité de maintenir cette marge d'autofinancement positive, s'agissant d'un critère plus important que le résultat comptable négatif. 2022 sera une année sans COVID et l'impact sur nos comptes risque d'être important, voire compliqué.

M. Alexandre Galletet lit les conclusions du rapport de la Commission de gestion concernant les comptes 2021.

Mme Letiza Farine lit les conclusions du rapport de la Commission de gestion concernant le bouclage des comptes du Pot commun. Elle souligne que la Commission est surprise du montant de CHF 20'000.00 versé au Quotidien La Côte à titre de soutien. Bien qu'elle comprenne la nécessité de soutenir un journal local, la Commission pense qu'il aurait été plus judicieux de subventionner des annonces pour les sociétés locales de Terre Sainte.

M. le Président M. Stern ouvre la discussion.

L. Kunz-Harris répond que le montant de CHF 20'000.00 versé par le Pot commun à La Côte est lié à des articles concernant des manifestations et événements qui se dérouleront en Terre Sainte. Les thématiques ont été retenues par l'Assemblée des Syndics. Le premier événement annoncé tout dernièrement était le lancement du nouveau site internet « terresainte.ch ».

A. Galletet indique que lorsque l'on fait un déficit de plus d'un million, l'on ne peut pas dire que le résultat soit satisfaisant. La Commission a relevé que les frais de fin de législature étaient disproportionnés. Elle s'est basée sur deux comptes, soit le compte « Réception et manifestations », ainsi que sur le compte « Charges diverses des autorités et du personnel ». Dans ces deux comptes il a été relevé des frais de restaurant, apéritifs et cadeaux de fin de législature, soit des montants de CHF 24'000.00 pour la Municipalité et de CHF 12'000.00 pour le Conseil. Certes, si ces deux comptes avaient été à zéro, cela n'aurait pas été suffisant pour combler la perte de 2021. Néanmoins, lorsque l'on présente un budget déficitaire de plus de 2 millions, la Commission estime que la Municipalité aurait dû faire des efforts vis-à-vis de ses propres dépenses. Cette dernière fait également remarquer que les dépenses ont principalement été effectuées auprès d'un restaurant et de deux vigneron et elle espère qu'à l'avenir ces dépenses seront mieux panachées entre tous les fournisseurs de la Commune.

L. Kilchherr répond que les dépenses effectuées par la Municipalité précédente ne sont pas du ressort de la Municipalité actuelle. Il confirme par ailleurs qu'en ce qui concerne l'achat de vin notamment, la Municipalité fait le nécessaire pour répartir au mieux ses commandes entre tous les viticulteurs de la Commune. Par ailleurs, à partir de 2022, la Commune dispose de son propre vin communal qui sera servi lors des réceptions officielles. Concernant les restaurants, le Centre sportif est fermé le lundi, mais la nouvelle Municipalité essaye toutefois de privilégier l'alternance.

M. Christian Dutruy revient sur le terme « médiocre » employé par la Commission de gestion. Le compte-capital de 9 millions serait épongé en 4 ans si le déficit se maintient. Une fois le fonds de réserve épongé quelle sera la stratégie de la Municipalité, en particulier vis-à-vis des impôts ? L. Kilchherr répond que le compte-capital sert en effet à compenser les pertes comptables mais il ose espérer que celui-ci tiendra plus longtemps que 4 ans, bien qu'évidemment ce ne soit pas une solution à long terme. Augmenter les impôts semble peu approprié au vu de ce qui s'est passé dans les communes avoisinantes. Il convient dès lors de faire comprendre au canton que la prise en charge de la facture sociale doit absolument changer. Aujourd'hui le nombre des Communes pénalisées s'alourdit et des changements devront donc intervenir. Les discussions au niveau du canton sont quasiment permanentes et de plus en plus de région sont concernées. Il rappelle l'initiative SOS Communes.

E. Baer souhaite remercier la Municipalité pour avoir cherché à diminuer les charges. Il s'inquiète aussi concernant le futur. Gouverner c'est prévoir ou anticiper et il soumet deux idées soit, faire un effort sur les frais des travaux publics qui sont des montants assez élevés, soit se mettre ensemble avec les Communes des districts de Nyon et de Morges et de négocier des rabais importants avec les fournisseurs régionaux. Concernant les frais administratifs qui s'élèvent à près de 3 millions, pourquoi ne pas répartir ces frais en envisageant peut-être une « petite » fusion entre 3 Communes comme Founex, Coppet et Commugny ?

Concernant les repas hebdomadaires de la Municipalité, L. Kilchherr précise que la Municipalité continue d'aller manger le lundi après la séance mais que chaque membre de la Municipalité prend en charge son repas.

Concernant une éventuelle fusion, il souligne que Commugny a très peu investi ces dernières années et qu'elle doit aujourd'hui rattraper ses retards en entreprenant des investissements relativement importants. Quant à Coppet, la problématique réside dans son taux d'imposition trop bas.

Concernant les entreprises de travaux publics, on ne peut négocier car la plupart des projets sont soumis à la loi sur les marchés publics.

M. Schmoll s'interroge sur l'impact de la hausse des taux sur les emprunts communaux. L. Kilchherr indique que nous avons des emprunts à renouveler l'année prochaine, que donc cet exercice devra être fait à cette occasion, et que le Conseil communal sera informé à ce sujet.

M. du Pontavice remarque qu'il y a toujours un décalage entre les chiffres du budget et les chiffres réels. Il est vrai que la différence est souvent favorable, mais cela représente des décalages importants et ceci est relativement compliqué pour le travail de la Commission des finances, induisant des remarques souvent négatives. Il demande dès lors d'ajuster au mieux les chiffres du budget 2023. L. Kilchherr lui répond que le budget 2022 a déjà été élaboré en conséquence en comprenant notamment des charges communales moins importantes. Il souligne également les inconnues induites par les chiffres des charges cantonales.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président M. Stern clôt la discussion et passe au vote. Le préavis N° 014 est accepté à la majorité avec 1 abstention et 0 avis contraire.

16. Préavis N° 015/2021-2026 - Demande de crédit de CHF 31'000.00 pour financer le remplacement du système Vacuflow au niveau du DP 1021.

Préavis retiré par la Municipalité. Point supprimé de l'ordre du jour.

17. Rapports des membres et délégué-e-s aux Commissions et organismes intercommunaux (SITSE, APEJ, SIED, ORPC et RdN)

SITSE

- Résumé de la séance du Conseil intercommunal du 9 juin 2022 de Mme Nadine Ranieri, annexé.
- Résumé de la séance du Conseil intercommunal du 12 mai 2022 de M. Georges Allenbach, annexé.

SIED

Rapport de M. Iftikar Ahmed annexé.

APEJ

Th. Morisod indique que l'APEJ s'est réunie le 11 mai 2022. Lors de cette séance une présentation démographique a été faite, concernant les infrastructures et le nombre d'élèves jusqu'en 2040. Un préavis a par ailleurs été accepté. Celui-ci concernait l'adhésion à la Convention collective de travail de la section enfance.

L. Kunz-Harris précise encore que les comptes de l'AJET et de l'ASCOT ont été présentés lors de la séance précitée et que ces deux associations ont été dissoutes.

ORPC

Néant.

Région de Nyon

Rien de particulier à noter au PV. M. B. Cintas précise que le résumé des deux dernières séances du Conseil intercommunal se fera lors de la prochaine séance du Conseil communal.

18. Propositions individuelles et divers.

Contrôle radar - Grand'Rue

Ch. Dutruy souhaiterait connaître les résultats du contrôle radar effectués dans la Grand'Rue il y a deux semaines. Il demande également si c'est la Municipalité qui a sollicité l'installation dudit radar.

E. Moser-Lehr lui répond que le rapport établi par la Gendarmerie vaudoise ne nous est pas encore parvenu. Il semble toutefois qu'il y ait eu bon nombre de « flashes ». Par ailleurs, ce radar n'a pas été installé sur demande de la Municipalité mais vraisemblablement à la suite de diverses demandes de riverains. Enfin, le montant des amendes ne rentrera pas dans les caisses de la Commune. Mme Moser-Lehr reviendra sur ce sujet lors de la prochaine séance du Conseil.

Création d'un nouveau groupe politique

Ana Caballero et Alexandre Favero annoncent la création d'un nouveau groupe « politique ». Celui-ci comprend certains élus du Conseil communal et de la Municipalité. Ce groupe vient redessiner la composition du Conseil communal et leur souhait est que cette création se passe de la meilleure manière possible. Un apéritif de présentation de ce groupe est organisé ce vendredi au restaurant l'Intemporel de Founex ou chacun est convié.

5 mots clés représentent la vision de ce nouveau groupe, soit :

- Engagement : prendre part à des groupes de travail, s'interroger, débattre, se remettre en question, mais également avoir un esprit critique seront des qualités clés de son identité.
- Innovations : certains défis actuels peuvent paraître insurmontables si l'on n'amène pas des solutions innovantes. Le groupe sera naturellement à l'écoute des founachus mais leur proposera également des projets innovants, non seulement en termes de contenu mais également en termes de manière de fonctionner.
- Intégrité : le seul et unique intérêt du groupe est la défense du village. Son engagement est pour la communauté.
- Indépendance : les membres vont travailler et grandir en tant que groupe mais le choix de chaque vote demeurera individuel. Ce qui les unit est une façon de concevoir l'avenir de notre du village et d'agir ensemble.
- Founex : magnifique commune la plus peuplée de Terre Sainte, qui doit être un moteur pour notre région, terreau idéal pour lancer une nouvelle manière de travailler et d'imaginer l'avenir de notre village.

A. Caballero et A. Favero se tiennent à disposition de toutes les personnes intéressées.

La composition de ce nouveau groupe sera communiquée lors de la prochaine séance du Conseil communal.

F. Wagnier fait part de ses félicitations pour la création de ce nouveau groupe. Elle souhaiterait connaître les personnes qui y ont adhéré aujourd'hui, ainsi que son nom. Elle souhaiterait également savoir comment cela va se passer en termes de fonctionnement.

M. Stern indique que les Conseillers et Conseillères qui auraient quitté l'ECDF et/ou l'ADF ne pourront plus siéger dans les Commissions dont ils font partie aujourd'hui. Cependant, pour le futur, la recomposition du Conseil doit encore être étudiée, mais tout se passera de manière légale et réglementaire.

A. Caballero indique que le nom du groupe sera finalisé, une fois que celui-ci sera complet et formé, afin que chacun puisse se déterminer. Les noms des Conseillers qui ont déjà intégré le nouveau groupe seront communiqués ultérieurement, mais chacun est libre de s'annoncer s'il le souhaite.

La parole n'étant plus demandée et les points à l'ordre du jour étant épuisés, M. le Président du Conseil, M. Stern, lève la séance à 20h50 et invite les membres du Conseil communal à se rendre à l'Auberge communale afin de partager le repas de « fin d'année ».

Founex, le 28 juin 2022.

Le Président

Manuel Stern



La Secrétaire remplaçante

Claudine Luquiens

Annexes : ment.



COMMUNE DE FOUNEX
CONSEIL COMMUNAL
LEGISLATURE 2021 - 2026

Annexes au procès-verbal de la séance du 20 juin 2022

COMPTES 2021

POINTS DE LA COMMISSION DE GESTION

- Résultat 2021 «**médiocre**»
- Baisse des **revenus** de la Commune => dû à des mouvements de réserves en 2020
- Baisse des **charges** => factures **cantoniales** plus basses, **économies** au niveau communal
 - Factures fournisseurs moyens sur les 5 premiers mois de l'année

2020	429'047.- / mois
2021	345'755.- / mois
Delta	-83'292.- / mois
- Marge d'autofinancement **positive** de CHF 1'144'771
- Frais **de fin de législature** ? A clarifier mais nous cherchons des économies partout
- Intégration chiffres du pot commun
 - Confusion possible entre chiffres audités et version pour CoGes
 - Nous avons les revenus mais également les charges donc impact globalement nul
- **Fond de réserve** départ des Municipaux => 5'000.- / année => à faire à la fin de la législature

COMPTES 2021

LA SUITE

- **Comptes 2022**, 1^{er} exercice complet de la nouvelle Municipalité
- Programme de législature afin de définir priorités **d'Investissements**
- Maintien d'une marge d'autofinancement **positive**
- Attention !! 2022 année «sans» Covid, donc charges cantonales «normales» + **subventions assurances maladies**

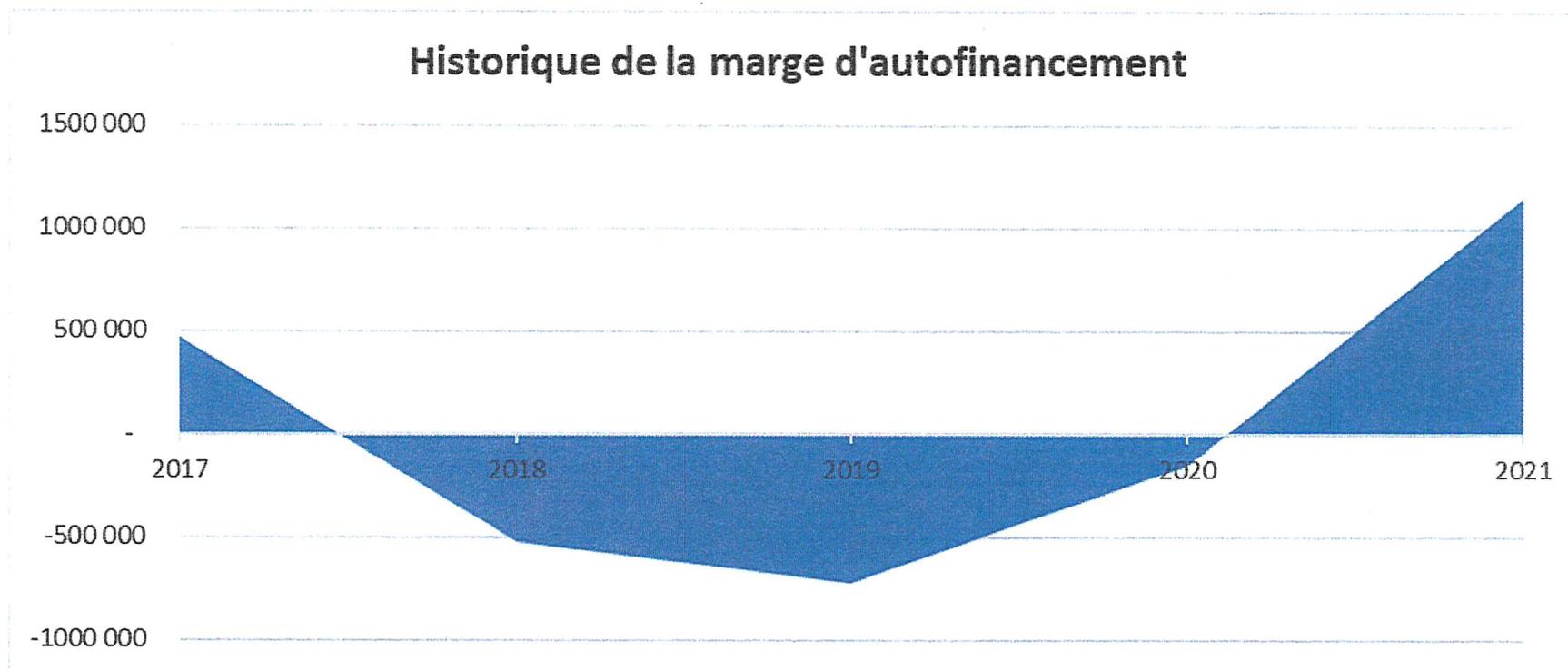
COMPTES 2021

CHIFFRES CLES

	2021	2020	DELTA		BUDGET 2021
			CHF	%	
Revenus	31 906 980	34 570 078	-2 663 098	-8%	31 568 762
- Revenus impôts	23 494 233	23 449 200	45 033	0%	23 517 384
Charges	33 171 373	34 870 480	-1 699 107	-5%	34 267 588
- Factures cantonales	18 075 237	19 020 337	-945 100	-5%	17 510 691
- Charges communales	8 201 713	8 349 627	-147 914	-2%	10 267 927
Résultat net	-1 264 393	-300 402	-963 991	321%	-2 698 826
Marge d'autofinancement	1 144 771	-155 101	1 299 872	N/A	

COMPTES 2021

EVOLUTION DE LA MARGE D'AUTOFINANCEMENT



FINANCES

- Etat de la trésorerie communale au **31.05.2022**, avec modèle de projection

	ACTUEL				Prévisionnel							
	mai.22	juin.22	juil.22	août.22	sept.22	oct.22	nov.22	déc.22	janv.23	févr.23	mars.23	avr.23
Solde initial	5 411 156	5 290 171	4 938 434	4 586 696	4 234 959	3 883 222	3 531 484	3 179 747	2 828 010	2 476 272	2 124 535	1 772 798
Rentrées	2 616 086	2 616 086	2 616 086	2 616 086	2 616 086	2 616 086	2 616 086	2 616 086	2 616 086	2 616 086	2 616 086	2 616 086
Sorties	2 737 071	2 737 071	2 737 071	2 737 071	2 737 071	2 737 071	2 737 071	2 737 071	2 737 071	2 737 071	2 737 071	2 737 071
Investissements		230 752	230 752	230 752	230 752	230 752	230 752	230 752	230 752	230 752	230 752	230 752
Solde fin de mois	5 290 171	4 938 434	4 586 696	4 234 959	3 883 222	3 531 484	3 179 747	2 828 010	2 476 272	2 124 535	1 772 798	1 421 060

- Discussion entre les responsables des finances des communes de **Terre Sainte**
 - Comptes 2021
 - Baisse d'impôt cantonal => quel impact pour nos Communes
 - Divers échanges
- Amélioration du modèle de projection de **liquidité**

SPORTS

- Pistes explorées au niveau de la CoSports des communes de Terre Sainte pour une **meilleure coopération**
- Livraison de la station **BoxUp** effectuée
 - Terrain «sportif» ouvert, buts en juillet
 - Panier de basket à venir
 - Inauguration officielle à la fin de l'été



- Prochains chantiers
 - Concept pour **Suisse.bouge** à Founex avec sociétés locales (mai 2023)
 - Epreuve sportive sur le territoire communal

INFORMATIQUE

- Audit «**CyberSafe**» effectué
 - Au niveau de l'**infrastructure** (on-site & remote)
 - Au niveau des **employés** (phishing, ransomware, etc)



⇒ **Résultats très positifs**

- **Sensibilisation** des employés et Municipaux lors d'une journée de formation en cours de planification
- **Réflexions** sur prochaines étapes en cours

Résumé de la séance intercommunale SITSE (Services Industriels de Terre Sainte et Environs) du 9 juin 2022

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La séance du Conseil Intercommunal des SITSE s'est tenue le jeudi 9 juin 2022 au bâtiment des SITSE à Founex.

Nous avons notamment voté plusieurs préavis, à savoir le préavis relatif aux comptes 2021. Le boursier nous a présenté le rapport de l'exercice, commenté en détail les rubriques des comptes et a répondu à nos questions, tout comme M. Stefan Breugelmans, directeur des SITSE. Les comptes sont tenus à satisfaction et l'exploitation est saine. L'excédent net de revenus de l'année se monte à CHF 895'627.38 et a été attribué aux fonds de réserve.

5 autres préavis ont été votés mais ne concerne pas la Commune de Founex mis-à-part l'inscription d'un nouveau DDP prévu au droit des façades de la station de pompage qui se trouve sur la parcelle 769 de la Commune de Founex et qui est accessible depuis la route Suisse; un nouveau plan de servitude de passage doit également être mis en place, d'entente avec la Commune.



Nadine Ranieri

Monsieur le Président et Mesdames et Messieurs du bureau,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,
Lors de la réunion du 12 mai 2022 nous avons abordé les points suivants:

Préavis N°234/2022

Une demande de crédit de chf 355'000 pour l'aspiration des gaz H₂S dans la STEP de Terre Sainte et aux stations de pompage de Coppet et de Commugny et de gérer les émanations de gaz de sulfure d'hydrogène constatées à plusieurs endroits du réseau d'eau usées.

Ce H₂S se crée par la fermentation des composants des eaux usées, les températures estivales amplifient le phénomène et provoquent une odeur caractéristique d'œuf pourri dans les secteurs, Vieux Bourg de Coppet, à la station de pompage de Coppet, au chemin des Bernodes, à la station de pompage de Commugny, au chemin de la Dauphine, sur le réseau des EU à Bogis-Bossey, au chemin du Levan, sur le réseau des EU à l'Ecole internationale de la Châtaigneraie, et à la STEP intercommunale dans le local de prétraitement.

Outre la problématique des odeurs à de fortes concentration. l'H₂S est un gaz toxique qui pénètre par les voies respiratoires et peut provoquer des risques pour la santé comme des troubles respiratoires, des irritations oculaires, des vertiges et des céphalées. Des concentrations plus élevées que 100ppm peuvent entraîner des œdèmes du poumons, des pertes de connaissance et des accidents mortels. De plus, ce gaz se transforme en acide sulfurique et au contact des parois des collecteurs ou des bassins, il attaque le béton et les métaux.

Une commission de travail du CODIR a évalué les différentes options techniques de la société Holinger, dans le but de réduire les risques encourus par les agents d'exploitation. Pour améliorer protéger les installations et la sécurité des employés, l'extraction d'air vicié devra également être amélioré à la STEP de Terre Sainte et dans les STAPS de Coppet et Commugny. Un système de filtrage dans tous ces endroits sera réalisé par un traitement de l'air vicié à travers des tours à charbon.

En conclusion de son préavis la commission inter communale vous demande de valider le préavis n°234/2022 relatif à une demande de crédit de CHF 335'000.- TTC pour l'aspiration et le traitement des gaz H₂S à la

STEP de Terre Sainte et aux stations de pompage de Coppet et de Commugny.

La commission inter communale vous demande d'autoriser le Comité de direction à entreprendre les travaux décrits ci-dessus ;
De lui octroyer à cet effet un crédit de CHF 335'000.- TTC;
De l'autoriser à emprunter cette somme si nécessaire;
de l'autoriser à amortir cette somme sur une durée de 10 ans maximum.

Préavis 236/2022

Relatif au renouvellement du soutien financier des SITSE à hauteur de CHF.18'000 au projet de mise en place d'adduction d'eau gravitaire, reboisement et amélioration de l'hygiène dans le village d'Ampolomanrivo région d'Itasy Madagascar.

Le Conseil intercommunal des SITSE décide :

D'autoriser le Comité de direction à renouveler notre soutien financier à hauteur de CHF 18'000 au projet cité ci-dessus, montant affecté au fond de réserve N°9'282.04 pour l'exercice 2020.

A titre indicatif le fond de réserve se monte à ce jour à CHF 46'089. Ce montant qui nous permettra cette année encore de pouvoir soutenir un projet en corrélation avec l'optimisation de l'emploi de l'eau bien essentielle pour la vie malgache.

La commission inter communale vous demande d'autoriser le Comité de direction à utiliser ce fond de réserve « l'eau bien public » (compteN°9'282.04)

Préavis N° 237/2022

Les SITSE prévoient de remplacer rapidement le tronçon de conduite à Mies, chemin des Torry. Les 3 fuites importantes qui sont déjà survenues le 16 janvier 2021 puis le 21 janvier 2022 ont confirmé le mauvais état de la conduite. Le projet proposé comprend le remplacement du tronçon problématique par une nouvelle conduite polyéthylène sur une longueur de 290 m environ.

Route de Pénys, remplacement de 4 vannes et 1 borne hydrante au croisement avec le chemin du Guet, afin de maintenir les conditions de lutte contre le feu. Remplacement de 9 m. de la conduite principale qui est prévue dans l'emprise du chemin du Guet, permettra l'installation d'une

nouvelle conduite. Une fois réalisée elle sera mise sous pression et désinfectée pour un état sanitaire irréprochable. En complément de ces travaux, 2 nouvelles attentes avec vannes réseaux soit : 20m de conduite en PE100PN10 160 diam, seront posées pour anticiper le développement des nouvelles constructions.

Concernant le programme, ces travaux d'un montant de CHF 66'000.- TTC sont terminés car ceux-ci devaient être réalisés avant le début des travaux routier de la commune qui ont démarré le 2 mai 2022.

Le préavis 237/2022 relatif à une demande de crédit de CHF 415'000.- pour le remplacement de la conduite d'eau sous pression située à Mies, chemin du Torry, et au remplacement d'appareillage à Mies, route des Pénys.

La commission inter communale demande :

D'autoriser le Comité de direction à entreprendre les travaux décrits ci-dessus ;

De lui octroyer à cet effet un crédit de CHF 415'000.- TTC ;

De l'autoriser à emprunter cette somme si nécessaire ;

l'autoriser à amortir ce montant sur une durée de 30 ans maximum.

Founex, résumé de la séance du 12 mai 2022

Georges Allenbach



Rapport de la Commission Service Intercommunal pour l'exploitation de la Dechetterie (SIED) de Coppet et Founex du 12.04.2022

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers

La Commission de SIED réunie à la Maison de Commune de Founex le 12 avril 2022 a pris connaissance de le Rapport de Gestion et Compte 2021 en presence des responsables de chaque Commune et Madame Emmanuella Moser-Leh Municipale de Founex.

Les explications fournies par le Chef de Service, Monsieur Yann Le Mercier apportées nos questions à nous ont permis d'en débattre. Madame Emaunella Moser-Leh Municipale nous a également fournis des information complémentaires.

Pour l'année 2021 sous revue les points suivantes sont à relever :

Ajustment des horaires d'entrée sur la site

- Il a été décidé de fermer le portail d'entrée 15 minutes plu tôt avant chaque fermeture
- L'accès aux bennes est maintenu dureau 15 minutes pour permettre à toutes les personnes déjà presentes de vider leur déchets

Au niveau des volumes collectés sur la site de SIED à 2021

- Une très nette augmentations des quantités de dechets collectés sur la site de la dechetterie par rapport à 2020
- Les déchets verts restent le poste le plus lourd en termes de tonnage (32.5% des déchets collectés).

- Il est relevé que ceux-ci sont transformés en compost par l'intermédiaire de la Compostière de Terre Sainte située à Commugny

Présentation des Compte 2021

Charges : CHF 731'949.45

- Nous pouvons observer les 3 éléments : Traitements du personnel, l'enlèvement déchets et l'élimination déchets ensemble compris plus de 80% de totale
- Vente de produits de récupération : CHF 49'764.02
- Refacturation DSM aux déchetteries de Terre Sainte (Participation des Communes) : CHF 30'870.91
- Le solde de CHF 651'314.52

Répartition des charges nettes Founex/Coppet

Le solde de CHF 651'314.52 est réparti entre les Communes du Coppet et Founex au prorata du nombre d'habitants au 01.01.2021

- Participation Coppet (3247 habitants) : CHF 298'660.96
- Participation Founex (3834 habitants) : CHF 352'653.56

Divers

- La déchèterie intercommunale est bien organisé
- L'équipe est très sympathique et très motivé pour leur travail

Membre de la Commission de Founex :

Nadia QUIBLIER Frei

Emile CAMILLO (Excusé)

Iftikhar AHMED

